

**Délibération n°2023-71**

**Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 1**

**Objet : Adhésion au dispositif « Atout Village 04 » et création d'un poste de chargé de mission « Atout Village 04 »**

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un du mois de septembre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 15 septembre 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 20    Pouvoirs : 7    Suffrages exprimés : 27**

**Étaient présents :**

Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Sylvie SAMBAIN ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Karima COEURET ; Aurélie ANNEQUIN ; Odile CHENEVEZ ; Danièle KLINGLER ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Antoine De RUFFRAY ; Robert USSEGLIO ; Annie ALLIO ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Patricia PAUL ; Philippe VUILQUE.

**Étaient représentés :**

M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à Mme Caroline MASPER  
M. Gilbert BOYER donne procuration à M. Stéphane DERRIVES  
M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER  
M. Christian CHIAPELLA donne procuration à M. Didier DERUPTY  
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. David GEHANT  
M. Marc DINI donne procuration à Mme Patricia PAUL

**Absents excusés :**

Emmanuel LUTHRINGER, Gilbert BOYER, Rémi DUTHOIT, Nadine CURNIER, Christian CHIAPELLA, Michel CHAPUIS, Marc DINI.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**13 communes sont donc représentées.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la Fonction publique et notamment les articles L332-24 à L332-26,

VU la loi de Finances pour 2023 créant le fonds vert,

VU la circulaire du 14 décembre 2022 du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires fixant les modalités de déploiement de ce fonds,

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20230921-71-2023-DE  
Date de réception préfecture : 04/10/2023

**CONSIDERANT** la lettre en date du 31 mai 2023 adressée par Monsieur le Préfet et Madame la Présidente du Conseil départemental présentant le dispositif « Atout Village 04 »,

**CONSIDERANT** la volonté des communes de Ongles et Sigonce à s'inscrire dans le dispositif « Atout Village 04 »,

**CONSIDERANT** les candidatures à la labellisation « Atout Village 04 » visées ci-dessus, il est donc proposé au conseil communautaire que la CCPFML se porte candidate à l'embauche d'un chargé de mission « Atout Village 04 », dédié au suivi des projets des communes rurales retenues sur le périmètre intercommunal,

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- De s'engager aux côtés des communes de la CCPFML lauréates au titre du dispositif « Atout Village 04 »,
- De créer un poste de chargé de mission « Atout Village 04 » sur 3 ans, au sein des effectifs de la CCPFML et de procéder au recrutement sur cet emploi,
- De solliciter le financement de l'Etat au titre du Fonds Vert pour le poste d'ingénierie sur 3 ans à hauteur de 70 % du coût du poste, plafonné à 60 000 € annuels,
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an  
susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
David GEHANT



Acte publié le : 04 OCT. 2023